

**LIBELLÉ DES CODES INFORMATIQUES
SUR L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

1- CODES DE PRIORITÉS

CODE	SIGNIFICATION
1	
2	Priorité au titre de la carte scolaire
3	
4	Priorité au titre du handicap
5	Priorité pour maintien sur poste classé en éducation prioritaire
6	Priorité pour réintégration après détachement, congé parental et priorité pour réintégration après congé de longue durée (CLD)

2- CODES INFORMATIQUES D'ATTRIBUTION DES POSTES

CODE	TYPE DE VŒU	SIGNIFICATION
11	Vœu sur poste de direction d'école	Candidat inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur
12		Candidat non inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur
31	Vœu sur poste spécialisé option A, B, C, D, F	Candidat titulaire du diplôme requis (CAPA-SH dans l'option requise, Cafipemf dans la spécialité requise et DEPS)
32		Candidat admissible Cafipemf / Candidat en formation CAPA-SH en 2015/2016 et en 2016/2017 / Stagiaire DEPS
33		Candidat en formation CAPA-SH en 2017/2018
34		Candidat spécialisé autre option
35		Candidat non spécialisé
31	Vœu sur poste spécialisé option E, G	Candidat titulaire du diplôme requis (CAPA-SH option E ou option G)
32		Candidat en formation CAPA-SH en 2015/2016 et en 2016/2017
33		Candidat en formation CAPA-SH en 2017/2018
61	Vœu sur poste non spécialisé	Candidature ne nécessitant pas de conditions de certifications particulières
70	Vœu sur poste fléché ALLEMAND	Candidat titulaire de l'habilitation définitive
71		Candidat titulaire de l'habilitation provisoire
90	Vœu annulé automatiquement par le programme	Vœu annulé : - poste supprimé par mesure de carte scolaire ne pouvant être attribué - poste sollicité par un candidat n'ayant pas la qualification requise à la date de saisie des vœux
99	Vœu annulé manuellement par l'administration	Vœu annulé : - poste sollicité par un candidat n'ayant pas la qualification requise à la date de saisie des vœux - poste sollicité par un candidat n'ayant pas retourné le formulaire de candidature requis ou ayant retourné un formulaire non conforme